

PAIE et GRH - GDE

Logiciel de gestion du dépassement des élèves

AVANTAGES ET BÉNÉFICES

- *Automatisation de calculs complexes*
- *Gestion centralisée ou non*
- *Outil souple qui s'ajuste à votre réalité*

Les écoles primaires et secondaires qui utilisent le module *GDE* profitent d'une simplification et d'une rapidité accrues dans la gestion des compensations monétaires dues aux enseignants. *GDE* permet de prendre en compte tous les paramètres entrant dans le calcul des compensations et réalise toutes les opérations automatiquement en utilisant les données de *GPI* (lorsque disponibles) et celles de *PAIE* et *GRH*, tout en exploitant les possibilités offertes par le module *Décentralisation et plus*.

Clientèles visées

- Le personnel administratif et de direction travaillant dans les écoles primaires et secondaires
- Le personnel impliqué dans l'organisation scolaire
- Le personnel travaillant aux services de la paie, des ressources humaines et des ressources financières



Principales caractéristiques

Utilisateurs de GPI

GPI conserve quotidiennement dans sa banque de données les inscriptions pour chacun des groupes d'une école. Les renseignements sur les groupes en dépassement sont transférés directement dans la banque de données de *PAIE et GRH* au moment jugé opportun par la commission scolaire soit, chaque mois, trimestre, semestre ou année. Une fois dans *PAIE et GRH*, les utilisateurs des écoles ou du centre administratif peuvent accéder à ces données et les modifier s'il y a lieu. Les données relatives aux inscriptions s'accumulent dans la paie tant que la commission scolaire ou l'école n'a pas procédé au paiement des compensations. Le paiement peut s'effectuer chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou annuellement au choix de l'utilisateur. Le processus de paiement peut être déclenché par l'école ou par le centre administratif, selon l'orientation choisie par la commission scolaire.

Non-utilisateurs de GPI

Les commissions scolaires ou les écoles qui n'ont pas *GPI* peuvent aussi utiliser le module *GDE*. Le processus est alors réalisé entièrement dans *PAIE et GRH*. Dans ce cas les utilisateurs des écoles ou du centre administratif doivent saisir les inscriptions manuellement dans la paie selon une unité de mesure choisie, par exemple, mensuellement.

Principales fonctions

Par le biais de GPI

- Inscriptions des moyennes et maximums des groupes par chacune des écoles dans *GPI*; précision des valeurs de la convention collective pour la formation des groupes d'élèves ou des valeurs négociées localement s'il y a lieu.
- Pondération du maximum d'élèves d'un groupe qui fait l'objet d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Établissement du maximum et de la moyenne d'élèves dans un groupe d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage comptant des élèves de différentes catégories.
- Transfert direct, de banque de données à banque de données, des inscriptions de *GPI* à *PAIE et GRH* selon la fréquence désirée.
- Partage d'une prime de dépassement entre deux enseignants pour un mois donné (possible si l'horaire calendrier est installé dans *GPI*).



À travers PAIE

- Conservation des inscriptions provenant de *GPI* et possibilité de les mettre à jour.
- Transfert rapide des groupes en dépassement d'un enseignant à un autre.
- Calcul selon la fréquence désirée des montants de compensation :
 - vérification du droit à la prime pour les mois d'août et de septembre;
 - vérification du droit à la prime en fonction du nombre de jours de classe du mois;
 - détermination du nombre maximum d'élèves à compenser pour le mois;
 - considération, selon l'impact spécifié par le gestionnaire, des absences consignées dans *PAIE et GRH*;
 - possibilité de paiement anticipé pour le mois de juin;
 - génération du montant de compensation sur le paiement sur pièce décentralisé;
 - génération du compte budgétaire selon les possibilités offertes par le module Décentralisation et plus.
- Maintien de cumulatifs des montants de compensation, par rang d'élève excédentaire.
- Vérification des maximums annuels des montants de compensation, par rang d'élève excédentaire.

Au moment du transfert de *GPI* vers *PAIE et GRH*, il est possible de faire la gestion d'une école qui se subdivise en plusieurs lieux de travail ou encore de regrouper plusieurs écoles dans un même lieu.

Il est à noter que des adaptations ont été effectuées afin de tenir compte des particularités de la convention collective anglophone.

Particularités

- Une installation minimale du module Décentralisation et plus est un préalable à l'utilisation du module *GDE*.
- La fabrication d'horaire des élèves, tant au primaire qu'au secondaire, est un préalable à l'utilisation de *GDE* en lien avec *GPI*. Cependant, pour le primaire, l'horaire peut être saisi plus tard pendant l'année scolaire, mais les matières doivent être présentes au dossier, et ce, dès la première journée de classe.
- L'utilisation du module de *GPI - Horaire calendrier* permet l'ajout de fonctionnalités supplémentaires.



Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à visiter notre site Web, www.grics.qc.ca, ou à communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle au (514) 251-3730 ou par courrier électronique à info@grics.qc.ca.